

De : Eric SERVAT [mailto:Eric.Servat@msem.univ-montp2.fr]

Envoyé : vendredi 9 juillet 2010 10:55

À : 'president'

Cc : 'SECG'; 'Bernard DREYFUS'; 'annick.suzor-weiner@u-psud.fr'; 'bernard.moizo@ird.fr'; 'catherine.rechenmann@isv.cnrs-gif.fr'; 'claire.infante-Rivard@mcgill.ca'; 'd.darbon@sciencespobordeaux.fr'; 'Didier.Fontenille@ird.fr'; 'Elisabeth.Verges@univ-orleans.fr'; 'genevieve.michon@ird.fr'; 'h.budzinski@ism.u-bordeaux1.fr'; 'Henri.Robain@bondy.ird.fr'; 'hugo.Perfettini@ird.fr'; 'Jean-Louis.Janeau@ird.fr'; 'jean-pierre.guyot@ird.fr'; 'julian@marseille.inserm.fr'; 'koullasinata@yahoo.fr'; 'laurent.drapeau@gmail.com'; 'laurent.drapeau@ird.fr'; 'louis.legendre@obs-vlfr.fr'; 'Luc.Ortlieb@bondy.ird.fr'; 'machado@cptec.inpe.br'; 'marc.soria@ird.fr'; 'mazzega@lmtg.obs-mip.fr'; 'Molle.Francois@mpl.ird.fr'; 'Patrick Livenais'; 'Patrick Livenais'; 'pierpaolo.faggi@unipd.it'; 'srestrep@uniandes.edu.co'; 'sylvain.ouillon@ird.fr'; 'vincent.corbel@ird.fr'

Objet : RE: L'IRD demain - plan stratégique à l'horizon 2025

Importance : Haute

Monsieur le Président,

J'accuse réception de cette nouvelle version du document « L'IRD Demain – Plan stratégique à l'horizon 2025 ».

Je l'ai aussitôt fait parvenir à l'ensemble des membres du Conseil Scientifique de l'Institut qui entend jouer pleinement son rôle et émettre un avis, conformément aux statuts de l'IRD.

Néanmoins, il nous est impossible de rendre cet avis sans que ce document ait été analysé et débattu lors d'une session plénière rassemblant l'ensemble des membres du CS, élus et nommés. C'est la méthode de travail usuelle du Conseil, celle qu'on lui reconnaît habituellement et qui lui permet de rendre un avis en toute sérénité, ce qui est le moins que l'on puisse attendre d'une telle instance.

L'urgence à statuer sur un document de stratégie qui se place à l'horizon 2025, qui ferait que nous devrions rendre un avis d'ici au 23 juillet, sans en avoir délibéré dans des conditions acceptables, ne nous est pas véritablement apparue. Il nous semble qu'elle peut souffrir un délai de 2 à 3 mois, permettant un examen en profondeur de ce qui doit être la stratégie de l'Institut dans les années à venir, compte tenu du contexte de réorganisation profonde dans lequel cette stratégie souhaite s'inscrire.

Le Conseil Scientifique pourra donc donner un avis à l'issue d'une session extraordinaire qui pourrait être organisée dans le courant du mois de septembre, ou bien lors de celle déjà prévue en octobre et destinée à examiner le projet de Contrat d'Objectifs, dont nous nous permettons de rappeler, ici et à cette occasion, qu'il serait souhaitable que nous puissions disposer des documents en temps voulu.

Le Conseil d'Administration de l'Institut sera alors en mesure de se saisir du texte et de délibérer, en ayant connaissance de l'avis du CS, lors d'une session extraordinaire à prévoir à l'automne ou lors de sa session ordinaire du 3 décembre prochain.

Compte tenu de ces échéances et des conditions dans lesquelles ce nouveau document « L'IRD Demain – Plan stratégique à l'horizon 2025 » mérite sans aucun doute d'être examiné, le Conseil Scientifique de l'IRD a décidé que son Président ne participerait pas au Conseil d'Administration extraordinaire du 23 juillet 2010.

Nous voulons également profiter de ce message pour vous faire part de notre étonnement et de notre désaccord en ce qui concerne la manière dont le dossier des Programmes Pilotes Régionaux (PPR) est actuellement instruit à l'IRD. A travers ces programmes, dont certains bénéficient déjà de dotations significatives (250 000 €) c'est bien de la politique scientifique de l'Institut pour les cinq ou six prochaines années dont il s'agit. Or, finalement, le Conseil ne sera consulté qu'a posteriori pour valider des orientations lourdes de conséquences puisqu'il est dit que les PPR seront le cadre d'une attribution prioritaire de moyens humains (affectations, MLD, recrutements, VCI/VCAT, PLT, ...) et financiers (crédits incitatifs, soutien financier aux observatoires, ...). Une fois encore, il aurait été certainement profitable de voir une instance comme le Conseil Scientifique de l'Institut participer en amont à la réflexion permettant de définir les axes et les orientations sur lesquels ces PPR viennent s'inscrire. En outre, cela aurait sans doute permis d'y inclure une réflexion sur le positionnement

inter-organismes des PPR qui est terriblement absente alors que, dans certains cas, nos partenaires du Nord se sont lourdement investis depuis plusieurs années.

Je vous prie d'accepter Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Conseil Scientifique de l'IRD, le Président

Eric Servat

Dr. Eric Servat

Directeur de recherche à l'IRD

www.hydrosciences.fr